



## COMMISSION DES ARBITRES

### RAPPEL du REGLEMENT



Suite à l'indisponibilité croissante des arbitres âgés de 13 à 14 ans, en raison de leur double licence (arbitre/joueur), la Commission Départementale de l'Arbitrage a sollicité la désignation des arbitres sur les rencontres **U13 D1**, avec effet immédiat afin de fidéliser les jeunes arbitres et ainsi éviter leur démission.

A cet effet, nous avons été alertés ce samedi par un jeune arbitre qui n'a pu faire jouer un match car les deux équipes n'avaient pas de maillots numérotés.

Nous rappelons un point du règlement - article 114 des Règlements Généraux du District :

*La numérotation des maillots est obligatoire pour toutes les équipes et à tous les niveaux de compétition pour toutes les catégories, le gardien de but devant porter le numéro 1 ou 16.*

**Anthony RINGEVAL.**